

très satisfaits s'ils se rendent compte que leur représentant est un véritable serviteur de la population.

Je remercie la Chambre d'avoir aussi bien écouté mon discours et je félicite de nouveau le député d'Halton d'avoir si bien présenté ses vues. Le débat a été instructif. On a soulevé une foule de points pour la première fois à la Chambre. Tous ceux qui ont parlé l'ont fait avec conviction. Au cours de toute la discussion, on a pu se rendre compte que tous les députés tiennent réellement, de tout leur cœur, à mettre à jour le Règlement de la Chambre.

Durant ce débat même, comme durant d'autres, la forte majorité dont dispose le Gouvernement, sur le plan national, à inspiré certaines observations tout à fait ridicules sur le fameux rouleau compresseur. Je me dois à cet égard de dire qu'il n'est peut-être pas urgent de modifier notre Règlement mais que nous serons bientôt forcés de le faire. L'opinion publique l'exigera. Nous n'avons rien de l'entreprise commerciale, mais nous devons mettre à jour notre régime parlementaire tout entier en tenant compte de l'évolution de la situation et des conditions auxquelles nous devons faire face, afin que chaque député puisse prendre part aux travaux de la Chambre de façon à réduire la durée des sessions. Si nous effectuons cette réforme, nous aurons accompli une grande tâche qui s'impose. Je le répète, le temps viendra peut-être où même s'il n'y a pas unanimité au sujet des modifications à apporter au Règlement, il faudra que la majorité à la Chambre se fasse entendre à cet égard et fasse adopter ces modifications.

Sous votre excellente direction, monsieur l'Orateur, nous avons mis à l'essai de nouvelles pratiques, l'an passé, au comité du Règlement. Nous n'en sommes venus à une décision unanime qu'à l'égard des heures de séance. Quand est venue la question d'écourter la durée des discours, la décision n'a pas été unanime. Or l'un ne peut aller sans l'autre. Dans ce cas comme dans tous les autres, il faut chercher le compromis. Je lance un appel à tous les députés. Laisant de côté toute considération de parti et toute affiliation politique, unissons nos efforts pour mettre notre Règlement plus à la page, afin que ceux qui nous succéderont nous soient reconnaissants de notre œuvre qui aura des répercussions salutaires non seulement sur notre régime parlementaire mais sur toute la nation canadienne.

M. H. P. Cavers (Lincoln): Monsieur l'Orateur, avant d'entrer à la Chambre je m'étais fait l'idée que les débats qui s'y déroulaient

étaient régis par un ensemble de règles strictes. Depuis que je siége ici, je ne suis pas devenu spécialiste en matière de procédure parlementaire, mais point n'est besoin d'être grand clerc pour se rendre compte que la perfection que j'avais cru exister en cette enceinte ne s'y trouve pas, que les règles ont grandement besoin d'être modifiées et que le moment est venu de mieux adapter les règles aux nécessités de l'heure comme le préconise le projet de résolution présenté par l'honorable député d'Halton (M. Cleaver).

Le préopinant, l'honorable représentant de Cochrane (M. Bradette), a déclaré que nous serons éventuellement obligés de modifier le Règlement de la Chambre à cause des critiques qu'il soulève dans le public. Je crois que le public fait entendre ses critiques depuis de nombreuses années. De fait, n'est-ce pas le regretté J. W. Dafoe qui décrivait un débat parlementaire comme un déluge de mots? La conduite des débats en cette enceinte a provoqué des critiques variées. De longues sessions sont devenues de plus en plus longues. A mon avis, la prolongation des sessions est attribuable à la longueur des discours prononcés à la Chambre.

Cet après-midi, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a déclaré ou donné à entendre qu'un représentant ne remplissait pas son devoir à moins qu'il ne parlât longuement à la Chambre. A mon avis, ce n'est pas là l'unique devoir d'un membre de la Chambre des communes. Comme l'a signalé l'honorable député de Cochrane, il y a la correspondance, le travail de collaboration avec les ministères, et bien d'autres problèmes dont il faut s'occuper dans chaque circonscription. Les habitants de nos circonscriptions (je me suis entretenu avec plusieurs) s'attendent que les affaires soient menées avec efficacité et diligence. Ils veulent des actes et beaucoup moins de palabres à la Chambre. Les honorables députés se rendent-ils compte qu'il y aura trois ans, en 1952, que le présent Parlement a été élu? Au cours de ces trois ans, nous aurons passé en session vingt-cinq mois sur trente-six. Nous n'avons pu passer au foyer que onze mois sur trente-six.

Le travail d'un membre du Parlement ne se borne pas, à mon avis, à participer aux débats de la Chambre. Il a également le devoir de parcourir sa circonscription afin de prendre connaissance de ce qui s'y passe. De la façon dont nous nous y prenons, nous sommes exposés, à la Chambre, à vivre dans une tour d'ivoire sans contact avec les gens qui nous ont élus pour diriger ici leurs affaires. Le moment est venu de nous permettre de passer une partie de chaque année dans

[M. Bradette.]